

Le droit au sport, aux loisirs et au jeu





Le jeu permet de développer

1. QU'EST-CE QUE LE DROIT AU SPORT, AUX LOISIRS ET AU JEU ?

Pour grandir et se développer, un enfant a besoin de temps libre pour nourrir son imagination et sa créativité, mais aussi de jouer, de courir, de faire du sport...

C'est l'un des droits de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) : tous les enfants ont le droit de jouer, d'avoir des loisirs, des activités sportives, culturelles et artistiques pour développer leurs talents et apprendre les valeurs liées à la vie en société (article 31).

2. POURQUOI TOUS LES ENFANTS DANS LE MONDE NE PEUVENT-ILS PAS S'AMUSER?

Ce droit nous semble naturel. Et pourtant, des millions d'enfants dans le monde ne disposent pas du temps ou des conditions nécessaires pour se développer à travers les loisirs.

Dans les pays en développement, beaucoup d'enfants n'ont pas accès à des activités récréatives, à cause de la pauvreté et des guerres.

Par ailleurs, l'école est aussi souvent un lieu de jeux et d'activités, mais beaucoup d'enfants ne vont pas à l'école car ils doivent travailler pour assurer la survie de leur famille. En 2008 dans le monde, environ 67 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient toujours pas scolarisés, dont 53 % étaient des filles.

3. QUE PERMET LE DROIT AU SPORT, AUX LOISIRS ET AU JEU?

> Favoriser l'épanouissement

Les jeux et les loisirs permettent aux enfants de s'amuser, de s'exprimer et de créer. Ils contribuent à leur développement et à leur épanouissement et renforcent leur confiance en eux. En jouant, les enfants laissent libre cours à leur imagination. Rêver permet de développer leur créativité.

> Rire et s'amuser

Pendant qu'ils jouent, les enfants expriment leurs émotions : leurs joies et leurs peurs aussi. Ils rient beaucoup en jouant. Le rire leur permet de se détendre et d'oublier un peu les soucis du quotidien (la pauvreté, la maladie, la guerre...).

> Apprendre à vivre en société

En jouant, on apprend les règles de la vie en société et à se faire des amis. Jouer entre amis permet d'apprendre à partager, à écouter les autres, à être solidaires, à être bons perdants aussi. Le sport rassemble et efface les différences.



ses talents.



Le jeu favorise l'apprentissage des règles de la vie en société.

LE DROIT AU SPORT, AUX LOISIRS ET AU JEU







Avec le sport, on développe ses aptitudes physiques et on développe le sentiment d'appartenance.

> Développer des capacités et des aptitudes

En jouant, les enfants apprennent à réfléchir quand ils ont des défis à relever, des indices à trouver... Ils mettent en place des tactiques et stratégies de jeu, et sollicitent ainsi des capacités cognitives (observer, écouter, mémoriser, se repérer dans l'espace et dans le temps, calculer, écrire, lire et colorier, gérer ses mouvements avec précision...) et des aptitudes physiques, pour grandir et bien se développer.

> Assurer une meilleure intégration sociale

L'Unicef met en place des programmes liés au sport pour aider les jeunes en difficulté. La pratique du sport permet de développer le sentiment d'appartenance et contribue à une meilleure intégration sociale. Pendant qu'ils font du sport, les jeunes qui vivent dans les rues retrouvent une structure où ils peuvent engager un dialogue et s'appuyer sur un modèle en la personne de l'entraîneur.

> Redonner l'espoir

Dans les situations d'urgence (guerres et catastrophes naturelles), les enfants sont les plus vulnérables : ils sont apeurés et parfois traumatisés par ce qu'ils ont vu. Le sport, les loisirs et le jeu, comme l'école, permettent alors de soulager leurs souffrances. Ils redonnent aux enfants et aux jeunes de l'espoir et le sentiment d'un retour à une vie normale.

4. QUE FAIT L'UNICEF POUR LE DROIT AU SPORT, **AUX LOISIRS ET AU JEU?**

L'Unicef défend les droits de l'enfant partout dans le monde : le droit d'aller à l'école, d'être soigné et protégé des maladies, le droit de jouer et de s'amuser...

Pour cela, l'Unicef met en place des programmes liés au sport pour tous ceux qui n'y ont pas accès grâce, par exemple, à un partenariat avec la Fédération internationale de football Association (FIFA).

L'Unicef distribue du matériel ludoéducatif à la fois dans les situations d'urgence et pour des programmes de développement, pour mener des activités et des loisirs : des mallettes de jeux, des kits récréatifs contenant du matériel pédagogique, des jeux, des puzzles, des livres, des marionnettes...

L'Unicef met aussi en place des lieux sécurisant pour les enfants dans lesquels ils peuvent participer à des activités leur permettant de se divertir, de socialiser, d'apprendre, et de s'exprimer tout en refaisant leur vie : les « espaces amis des enfants ». Ces espaces font partie des programmes d'intervention développés en partenariat avec Save the Children (ONG partenaire de l'Unicef) qui visent à préserver les enfants des dommages physiques et psychologiques après une situation d'urgence.



Les kits récréatifs de l'Unicef contiennent du matériel pour organiser des jeux avec les enfants.

POUR ALLER PLUS LOIN:

Le sport, les loisirs et le jeu : http://www.unicef.org/french/publications/files/5571_SPORT_FR.pdf Le sport au service du développement : http://www.unicef.org/french/sports/index_23621.html Le droit aux loisirs: http://www.unicef.fr/userfiles/dossier_pedagogique_20-20_fiche7.pdf Les Espaces Amis des Enfants en Situations d'Urgence : http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/ uploads/1064/Child_Friendly_Spaces_in_Emergencies_FR.PDF